# LA LUTTE POUR LES SERVICES DE GARDE DOIT SE POURSUIVRE!

# Par Ruth Rose, professeure associée

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

epuis des décennies, la FAFMRQ a été aux premières lignes de la lutte pour une bonne politique familiale au Québec. En Suède, pays où les femmes ont fait le plus de progrès pour obtenir leur autonomie économique et réduire les écarts par rapport aux hommes, on reconnaît que l'État a un rôle primordial pour soutenir les familles. D'après cette philosophie, hommes et femmes adultes sont capables de gagner leur vie; pas les enfants. Donc, c'est en assumant une partie du coût des enfants et en leur offrant les services essentiels. notamment les services éducatifs dès le plus jeune âge, que l'État peut le mieux contribuer au développement optimal des enfants et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La FAFMRQ a participé activement aux coalitions qui ont fini par obtenir la politique des services de garde à 5\$ par jour en 1997 et le Régime québécois d'assurance parentale en 2006. Elle a également piloté le mouvement pour obtenir les programmes de *Soutien aux enfants* et la *Prime au travail* en 2005, une des revendications de la *Marche mondiale des femmes* de 2000. En 2013, ces deux programmes ont offert jusqu'à 5509\$ aux mères monoparentales avec un seul enfant et travaillant à faible salaire. Les prestations fédérales complètent leur revenu.

En 2014, au nom de l'austérité, le gouvernement est en train de revisiter ces programmes qui ont pourtant largement démontré leur utilité, notamment pour faire passer le taux de natalité de 74 000 à 88 000 enfants par année. Ces programmes ont aussi permis de faire passer le taux d'activité des femmes monoparentales avec de jeunes enfants de 46,3% en 1996 à 69,2% en 2013. Pour les mères avec conjoint, ce taux est passé de 63,1% à 80,2% au cours de la même période, taux le plus élevé de toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.



La politique d'un prix unique pour les services de garde, quel que soit l'âge de l'enfant, le type de service ou le revenu des parents semble être particulièrement en danger. Pourtant, les arguments avancés par le mouvement féministe en 2003, avant que le gouvernement ait décidé de hausser le tarif de 5\$ à 7\$, tiennent toujours.

# POURQUOI PÉNALISER LES FAMILLES QUI ONT DE JEUNES ENFANTS?

Un des scénarios envisagés est d'ajouter une surcharge pour les familles mieux nanties au moment du rapport d'impôt. Quoique ce scénario allégerait le fardeau administratif des CPE et des agences de services de garde en milieu familial, comparativement à ce qui se passait avant 1997, il serait toujours inéquitable. Une fois la porte ouverte, rien n'empêchera le gouvernement de continuer à hausser les tarifs, non seulement pour les familles à revenu élevé, mais aussi pour la classe moyenne et les plus pauvres.

Le tableau à la page suivante compare le revenu disponible des personnes seules et des familles monoparentales ayant un ou deux enfants, avec et sans frais de garde, selon trois niveaux de revenu.

Une mère monoparentale qui ne gagne que 30000\$, très près du seuil de pauvreté, reçoit plus des gouvernements qu'elle ne paie en impôt: avec un enfant et sans frais de garde, son revenu disponible est de 32 502\$. Si elle doit payer 7\$ par jour, les frais de garde nets sont de 512\$ en tenant compte de la Prestation universelle pour la garde des enfants (PUGE) de 1200\$ versée par le gouvernement fédéral pour les enfants de moins de 6 ans. Avec deux enfants, le revenu disponible augmente à 37084\$, principalement en raison des prestations fédérales et provinciales pour enfants. Les frais de garde coûtent 631\$ nets. Toutefois, pour les enfants d'âge scolaire, même à 7\$ par jour, les frais nets sont de deux à trois fois plus élevés, parce que ces enfants ne sont pas admissibles à la PUGE.

#### REVENU DISPONIBLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ET LA PRÉSENCE DE FRAIS DE GARDE

(personne seule et famille monoparentale, Québec 2013)

Revenu d'emploi brut	30 000\$	50 000\$	70 000\$
SITUATION FAMILIALE			
Personne seule			
Revenu disponible	25 273\$	36 627\$	48 818\$
Famille monoparentale avec 1 enfant			
Revenu disponible sans frais de garde	32 502\$	40 815\$	51 747\$
valeur de l'aide pour l'enfant	7 229\$	4 188\$	2 929\$
Revenu disponible avec frais de garde	31 989\$	40 105\$	51 037\$
coût net des frais de garde	(512\$)	(710\$)	(710\$)
Famille monoparentale avec 2 enfants			
Revenu disponible sans frais de garde	37 084\$	43 657\$	54 077\$
valeur de l'aide pour les enfants	11 811\$	7 030 \$	5 259 \$
Revenu disponible avec frais de garde	36 452\$	42 311\$	52 730\$
coût net des frais de garde	(631\$)	(1 347\$)	(1 347\$)

Notes: Le revenu disponible est calculé en soustrayant les impôts, les cotisations obligatoires et les frais de garde, et en ajoutant les prestations pour enfants et les crédits pour contribuables à faible revenu. La valeur de l'aide pour les enfants est calculée en soustrayant le revenu disponible de la personne seule de celui de la famille monoparentale.

Le coût des frais de garde est calculé en soustrayant du montant payé (7\$ par jour ou 1820\$ par année), la valeur de la PUGE nette d'impôt, et les économies d'impôt découlant de la déduction fédérale pour frais de garde.

Qu'est-ce qui arrive si la mère gagne 50 000 \$, 20 000 \$ de plus? Son revenu disponible augmente d'à peine 8 000 \$ parce qu'elle doit payer beaucoup plus d'impôt, mais aussi parce qu'elle perd une grande partie du *Soutien aux enfants* du Québec et de la *Prestation canadienne pour enfants* ainsi que d'autres crédits destinés aux plus pauvres. Les frais de garde nets augmentent à 710 \$ pour un seul enfant, mais font plus que doubler pour le deuxième. Pour les enfants d'âge scolaire, les frais de garde sont trois fois plus élevés en raison de l'absence de la *PUGE*.

# LA PRÉSENCE DE FRAIS DE GARDE RÉDUIT LE REVENU DISPONIBLE

Les politiciens ont tendance à dire que les familles à revenu plus élevé sont capables d'absorber les frais de 7\$, même 10\$ par jour – si ce n'est éventuellement de 30\$ ou 40\$. Mais déjà, les familles avec de jeunes enfants sont défavorisées relativement à celles dont les enfants sont plus âgés ayant le même revenu de base. Déjà,

ces familles reçoivent peu de prestations pour enfants et paient beaucoup plus d'impôt. Pourquoi alourdir encore plus leur fardeau? En moyenne, les parents des jeunes enfants sont aussi plus jeunes et doivent souvent rembourser des prêts étudiants et peut-être économiser en vue de faire l'achat d'une maison.

Pour les familles biparentales, l'impact d'une hausse des frais de garde serait encore plus dramatique. Le revenu du père est presque toujours assez élevé pour mettre la famille dans une tranche de revenu où les frais seraient plus élevés. En Ontario, les frais de garde sont nuls pour une famille ayant un revenu inférieur à 20000\$ - à condition de trouver une place subventionnée. Une famille gagnant 50000\$ doit payer 5000\$ de frais de garde et, pour chaque 10000\$ de revenu additionnels, les frais augmentent de 3000\$. En 2013, seulement 28 % des familles à faible revenu de Toronto avaient accès à une place subventionnée et la liste d'attente comptait plus de 21 000 enfants.

En Colombie-Britannique, les frais de garde en installation peuvent atteindre 16 000 \$ pour un poupon, 15 000 \$ pour un enfant de 18 à 36 mois, et 10 000 \$ pour un enfant d'âge préscolaire. Les frais sont moindres en milieu familial, mais qu'en est-il de la qualité puisque certains services ne sont aucunement réglementés? L'aide financière pour les familles à faible revenu est tellement peu généreuse que, même une femme monoparentale gagnant 20 000 \$ par année pourrait avoir à payer plus de 7 000 \$ en frais de garde.

Même en Saskatchewan, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick, où les gouvernements offrent des subventions significatives directement aux services de garde, les frais tournent autour de 6000\$ pour une famille ayant un revenu aussi bas que 40000\$.

Si l'on doit payer 10000\$ pour les frais de garde, voire 20000\$ si on a plus d'un enfant, vaut-il la peine pour la mère de travailler? Il faut aussi tenir compte des impôts, cotisations, pertes des prestations pour enfants et les autres coûts du travail? C'est ce phénomène qui explique sans doute pourquoi le taux d'activité des Québécoises avec conjoint et enfants de moins de 6 ans est supérieur de 15 points de pourcentage à celui de l'Alberta, de 8 points à celui de la Colombie-Britannique et de 7 points à celui de l'Ontario.

# CONSÉQUENCES D'UN RETRAIT DES FEMMES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Beaucoup de recherches démontrent qu'offrir des services éducatifs dès le plus jeune âge contribue au développement optimal des enfants, surtout les enfants des milieux pauvres. Aussi, s'il y a rupture d'union dans le cas des familles biparentales alors que la mère s'est retirée du marché du travail pendant plusieurs années, les femmes nouvellement monoparentales risquent beaucoup plus souvent d'être obligées de recourir à l'aide sociale. Le Québec a investi beaucoup dans les services de garde, avec des effets positifs importants. Économiserait-il vraiment si les femmes se retirent du marché du travail et paient moins d'impôt ou doivent recevoir de l'aide sociale?